

Numéro dossier : 085280 2026 0091

**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT
PERMISSION DE VOIRIE**

Le Maire,

Vu la demande reçue en date du 20 mai 2026 par laquelle la SAUR et ses filiales SEPIG ATLAN', 16 Rue du Commerce ZI Sud - LA ROCHE SUR YON, complétée le 25 Juin 2026.

Demande l'AUTORISATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR DOMAINE PUBLIC : Branchement AEP du bon côté, du 22 au 30 juin 2026.

Au 2 Rue de la Guérinière à SALLERTAINE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965 portant règlement sur la conservation des voies communales,

Vu l'état des lieux,

Considérant que l'avancement du chantier a pris du retard pour cause de Canicule.

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 085280 2026 0067 du 20 mai 2026, 2 route de la Guérinière sont prorogées jusqu'au 3 juillet 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

Article 3 : La Commune de Sallertaine,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Un exemplaire du présent document sera affiché en Mairie aux fins de publication.

Fait à SALLERTAINE, le 26 juin 2026

Le Maire,
Jean-Luc MENUET

